
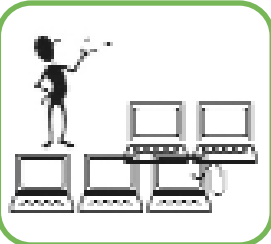
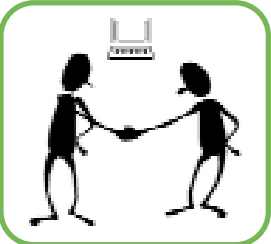


«Mes P@rcelles : l'outil indispensable



pour réaliser sa déclaration PAC en toute simplicité»

Localiser ses îlots PAC, créer son assolement, mesurer ses éléments topographiques, estimer les pourcentages de cultures, tout cela est possible en quelques clics avec «Mes P@rcelles». Ce logiciel est très simple à utiliser et permet de réaliser sa déclaration PAC en toute sécurité. Trois formules sont proposées pour répondre à toutes les demandes.

Formule 1	Formule 2	Formule 3
<p>«Autonomie et Hotline»</p>  <p>Coût compris dans votre abonnement</p> <p>Je réalise ma déclaration PAC, chez moi, depuis mon compte «Mes P@rcelles». J'exporte les îlots et parcelles vers TéléPAC. Je signe électroniquement ma déclaration.</p> <p>En cas de besoin, je dispose d'un manuel de déclaration et je peux téléphoner à la Hotline. Un conseiller de la Chambre d'Agriculture répondra aux questions réglementaires ou concernant le logiciel.</p> <p>Les + de la formule :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Simple et rapide ✓ Données conservées pour la campagne suivante ✓ Accès confidentiel et sécurisé <p>44 % des abonnés qui ont télédéclaré ont choisi cette formule en 2011.</p> <p>Quasi la moitié des abonnés ont télédéclaré leur PAC depuis chez eux, avec uniquement un guide d'utilisation et d'aide d'un conseiller de la hotline.</p> <p>Cela témoigne bien de la simplicité d'utilisation de «Mes P@rcelles».</p>	<p>«Accompagnement collectif»</p>  <p>27 € TTC</p> <p>Les + de la formule :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail en ligne sur poste informatique individuel ✓ Meilleure connaissance des nouvelles réglementations ✓ Pour la prochaine campagne, vous serez autonomes pour télé-déclarer avec «Mes P@rcelles» <p>Je me rends à une journée d'accompagnement à la Chambre d'agriculture avec 8 autres agriculteurs, du 2 au 11 mai.</p> <p>Un conseiller spécialisé nous informe des évolutions PAC 2012 et des points de vigilance à avoir sur sa déclaration.</p> <p>Avec l'accompagnement du conseiller, je transfère et finalise ma déclaration PAC sur TéléPAC jusqu'à la signature électronique.</p> <p>13 % des abonnés qui ont télédéclaré ont choisi cette formule en 2011.</p> <p>Il s'agit principalement de nouveaux abonnés qui souhaitent se rassurer lors de la transmission vers télépac et qui pourront être autonomes pour la déclaration PAC prochaine.</p>	<p>«Accompagnement individuel»</p>  <p>50% de réduction cf. page 7</p> <p>Les + de la formule :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseils personnalisés sur dossier par un conseiller spécialisé ✓ Vérification de votre dossier PAC par un organisme spécialisé ✓ Accompagnement pédagogique pour apprendre quelles manipulations effectuer en vue d'être autonome les années suivantes <p>Je prends rendez-vous avec un conseiller spécialisé de la Chambre d'Agriculture pour un conseil individualisé concernant ma déclaration.</p> <p>Le conseiller transfère et finalise ma déclaration PAC sur TéléPAC jusqu'à la signature électronique du dossier.</p> <p>43 % des abonnés qui ont télédéclaré ont choisi cette formule en 2011.</p> <p>Ces agriculteurs présentent, pour la plupart des contrats spécifiques et complexes à déclarer, du type Bio, MAER... Ils nécessitent des vérifications importantes et de suivre des procédures de déclaration rigoureuse.</p>

En avril, faire «d'une pierre, trois coups» !!

Tout au long de l'année, la Chambre d'Agriculture du Gers propose des formations à l'utilisation du logiciel «Mes P@rcelles».

Mais avec les formations du 16 et 23 avril ou du 17 et 24 avril, vous faites d'une pierre, trois coups !

En effet, la première journée est consacrée à la réalisation de votre dossier PAC. En fin de journée, votre déclaration sera signée et transférée.

La seconde journée permet de réaliser le volet réglementaire (votre plan de fumure, votre cahier

d'épandage et votre registre phytos).

Et en plus, la Chambre d'Agriculture vous propose 1/2 journée d'accompagnement personnalisé chez vous pour finaliser la campagne et vérifier le respect des contrats réglementaires.

En avril, avec «Mes P@rcelles», c'est :

- la PAC
- le réglementaire
- la vérification par un conseiller.

Alors, n'hésitez plus et inscrivez-vous.

Pour tout renseignement :

Chambre d'Agriculture du Gers

Services Techniques - Marie Laffitte

Tél. 05.62.61.77.45 - ca32@gers.chambagri.fr

